

**Information aux Sociétaires CASDEN :
versement de l'intérêt aux parts sociales**

Par une recommandation en date du 27 mars 2020, la Banque Centrale Européenne a demandé à tous les établissements de crédit de reporter le versement des dividendes ou intérêts aux parts sociales et les engagements irrévocables de verser ces dividendes ou intérêts pour les exercices 2019 et 2020.

L'Assemblée Générale de la CASDEN Banque Populaire qui se tiendra le 27 mai 2020 se prononcera sur le versement à dater du 15 juin des intérêts aux parts sociales distribués au titre de l'exercice 2019.

Nous informons cependant les Sociétaires qu'afin de tenir compte de la recommandation de la BCE - intervenue après la date à laquelle le Conseil d'Administration a convoqué la dite Assemblée et arrêté le texte de ses résolutions - et conformément à la législation française, le versement de l'intérêt aux parts sociales sera effectué à la date du 30 septembre 2020, sauf interdiction de paiement décidée d'ici là par les autorités bancaires françaises ou européennes.

À propos de la CASDEN Banque Populaire

Banque coopérative de la Fonction publique, la CASDEN fait partie du Groupe BPCE, deuxième groupe bancaire en France. A fin 2019, la CASDEN compte 585 Collaborateurs, 226 Délégués CASDEN, 8 800 Correspondants dans les établissements de la Fonction publique, et plus de 1,9 million de Sociétaires.

www.casden.fr

www.twitter.com/casden_BP

Contacts presse :

Stéphanie Guillas – stephanie.guillas@casden.banquepopulaire.fr – 01 64 80 34 62

Agence Auvray & Associés : Teninsy Savane – t.savane@auvray-associes.com – 01 58 22 21 15